Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20230925-230925-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

Soutien aux populations victimes du séisme du 8 septembre 2023 au Maroc – Attribution d'une subvention

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :
Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée COLLIN – Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que devant l'ampleur de la crise humanitaire déclenchée par le séisme du 8 septembre dernier au Maroc, la ville de Floirac souhaite apporter son aide pour témoigner de la compassion de sa population et participer aux secours.
Les collectivités territoriales ont la possibilité de répondre aux crises humanitaires dans le monde (catastrophe naturelle, conflit…), même si elles ne sont pas liées au pays touché.
En effet, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20230925-230925-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2023

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dispose d'un centre de crise et de soutien qui coordonne la réponse humanitaire française. Parmi la palette des outils à sa disposition, l'un d'entre eux est dédié aux collectivités : le Faceco.
Créé en 2013, le Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).
Ce fonds permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le Faceco constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.
Pour une collectivité le Faceco :

- garantit que la gestion des fonds est confiée à des agents de l'État, experts dans l'aide humanitaire d'urgence , et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises ;
- assure la collectivité que les fonds seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise ;
- veille à la traçabilité des fonds versés, vis-à-vis de la collectivité et des contribuables : le MEAE vous tiendra informés des actions menées et un rapport d'activité vous sera systématiquement transmis quel que soit le montant de votre versement dans le cadre d'un appel d'urgence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

DECIDE d'attribuer une aide de 2 000€ (deux mille euros) aux populations marocaines touchées par le séisme du 8 septembre 2023 ;

DECIDE de verser les fonds au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (« FACECO-aide à la population du Maroc »);

DIT que les fonds seront inscrits au budget de la Ville, exercice 2023, article 65731.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour **: 33**
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU